

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
DU JURA**

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE

EXTRAIT

Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du mercredi 11 juillet 2018

Conseillers communautaires en exercice : 44

L'an deux mil dix-huit, le 11 juillet

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

4 juillet 2018

et qu'elle a été faite le

4 juillet 2018

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à GENDREY (39350), après convocation légale, sous la présidence de M. Gêrôme FASSETNET.

Présents : **Brans :** M. Michel ECARNOT **Courtefontaine :** M. Jean-Noël ARNOULD **Dampierre :** M. Grêgoire DURANT, M. Christophe FERRAND, Mme Joss BERNARD, Mme Josette PAILLARD **Evans :** M. Jean-Luc HUDRY **Fraisans :** M. Sébastien HENGY, Mme Christine MAUFFREY **Gendrey :** M. Pierre ROUX **La Barre :** M. Philippe GIMBERT **La Bretenière :** M. Joseph ROY **Louvatange :** M. Gêrôme FASSETNET **Montmirey-le-Château :** Mme Monique VUILLEMIN **Mutigney :** Mme Christine LECOMTE **Offlanges :** M. Marc BARBIER **Orchamps :** M. Christian RICHARD, M. Régis CHOPIN, Mme Jessica RAMEL **Ougney :** M. Eric CHAPUIS **Pagney :** M. Michel GANET **Petit-Mercey :** M. Rémy MARTIN **Ranchot :** M. Eric MONTIGNON **Rans :** M. Stéphane MONTRELAY **Romain :** Mme Nathalie RUDE **Salans :** M. Philippe SMAGGHE **Saligney :** M. Gilbert LAVRY **Serre les Moulières :** M. Claude TERON **Thervay :** Mme Marie-Hélène VERMOT-DESROCHES **Vitreux :** M. Alain GOMOT

Que le nombre des membres en exercice est de : 44

Présents : 30

Absents suppléés : 3

Absents excusés : 11

Suppléés : **Montmirey-la-Ville :** M. Christian MIGNOT **Sermange :** M. Claude VUILLEMENOT **Taxenne :** M. Claude ALLEMAND

Absents excusés : **Dammartin Marpain :** M. Jean-Louis ESPUCHE **Etrepigny :** M. Laurent CHENU **Evans :** M. Hervé BOUVERESSE **Fraisans :** M. Christian GIROD, Mme Martine VERMOT-DESROCHES **Monteplain :** M. Luc BEJEAN **Orchamps :** M. Denis JEUNET **Our :** M. Jean-Claude MOREL **Plumont :** M. Michel GREMAUX **Rouffange :** M. Didier TISSOT **Salans :** Mme Stêphanie DREZET

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibération n°
DCC2018_07_117

Objet :

Aide à l'Immobilier d'Entreprise (AIE) : attribution subvention projet entreprise NL ENGINEERING et autorisation intervention financière régionale

Secrétaire de séance : M. Marc BARBIER

Procurations de vote :

Mandants : M. Jean-Louis ESPUCHE (DAMMARTIN MARPAIN) M. Christian GIROD (FRAISANS) Mme Martine VERMOT DESROCHES (FRAISANS) M. Denis JEUNET (ORCHAMPS) M. Jean-Claude MOREL (OUR)

Mandataires : Mme Christine LECOMTE (MUTIGNEY) M. Sébastien HENGY (FRAISANS) Mme Christine MAUFFREY (FRAISANS) M. Christian RICHARD (ORCHAMPS) M. Gêrôme FASSETNET (LOUVATANGE)

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h05 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.

AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE (AIE) : ATTRIBUTION SUBVENTION PROJET ENTREPRISE NL ENGINEERING & AUTORISATION INTERVENTION FINANCIERE REGIONALE

La Loi Notre attribue au bloc communal (communes, EPCI) la compétence de plein droit en matière de soutien à l'immobilier d'entreprise.

Ces aides peuvent prendre la forme de subventions, de rabais sur le prix de vente, de location ou de location-vente de terrains nus ou aménagés ou de bâtiments neufs ou rénovés, de prêts, d'avances remboursables ou de crédit-bail à des conditions plus favorables que celles du marché (R1511-3 et 4 CGCT).

L'intervention du Conseil régional en matière d'aide à l'immobilier d'entreprises est donc désormais conditionnée à un conventionnement du bloc communal. Une autorisation d'intervention doit être émise par la Communauté de Communes, par voie de convention. La Région conditionne son intervention financière à l'intervention du bloc communal.

En janvier 2018, la société NL ENGINEERING, SARL dont les activités principales seront la conception, réalisation d'études, de calculs, de maîtrise d'œuvre, d'ingénierie et de chiffrage de tous travaux dans le domaine de l'industrie, l'acquisition et la gestion d'immeubles, a déposé une sollicitation d'aide financière auprès de la Communauté de Communes et auprès du Conseil Régional pour son projet d'installation sur la Zone d'activité située à Ranchot.

Le budget 2018 de Jura Nord prévoit :

- un budget de 10 000 € pour les interventions en faveur des projets immobiliers des entreprises ;
- un budget de 6 000 € pour les interventions en faveur des projets immobiliers des entreprises du tourisme.

La Communauté de Communes prévoit la production d'un règlement d'intervention pour encadrer l'octroi de ces aides pour l'année 2019.

Dans l'attente de ce règlement d'intervention, il est proposé d'octroyer une subvention plafonnée à 5 000 € à la société NL ENGINEERING. Cette subvention sera attribuée par voie de convention, après validation du dossier du demande d'aide déposé sur la plateforme régionale, en lien avec les services du Conseil Régional, et sous couvert de la régularité de la situation de l'entreprise au regard de ses obligations fiscales et sociales, et au regard de la réglementation des aides.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

- **accorde une subvention plafonnée à 5 000 € à la société NL ENGINEERING, sous couvert de la validation du dossier de demande d'aide de la Région, de la régularité de la situation de l'entreprise au regard de ses obligations fiscales et sociales, et au regard de la réglementation des aides ;**
- **propose au Conseil Régional une convention l'autorisant à octroyer une aide à l'immobilier pour cette entreprise ;**
- **autorise le Président signer les actes afférents à la mise en œuvre de cette aide à l'immobilier d'entreprises.**

Pour extrait conforme,
Le Président de JURA NORD,
Gérome FASSET

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 38
Contre : 0
Abstention : 0